

FO

LA FORCE SYNDICALE

MEDDE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MLETR
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 8 octobre 2015

Compte-rendu du CHSCT-M du 6 octobre 2015

Le CHSCT-M s'est réuni sous la présidence de la nouvelle DRH, Cécile AVÉZARD, le 6 octobre 2015 de 14h à 18h30. La délégation FORCE OUVRIÈRE était composée de Thierry IVA et Yves DARLOT (titulaires), de Lucrèce ROUGET et Sylvain FRANCOIS (suppléants) et de François DAMBRON et d'André DIEZ, nos deux experts permanents.

En introduction de séance, la Présidente a fait observer une minute de silence en l'honneur de Christophe THIEBAUT, décédé dans l'exercice de ses fonctions le 27 août 2015.

La parole était ensuite donnée aux organisations syndicales pour d'éventuelles déclarations préalables.

Thierry IVA a lu pour FORCE OUVRIÈRE la déclaration préalable suivante :

Madame la Présidente,

Un accident mortel s'est produit à la DIR EST le jeudi 27 août 2015, nos pensées vont à la famille de M. Christophe THIEBAUT. Nous veillerons à ce que le nécessaire soit fait auprès de sa famille ainsi que pour sa situation professionnelle.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises dans cette instance, demandé une véritable reconnaissance pour les personnels victimes d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

Nous exigeons, dès à présent, la reprise du groupe de travail sur le maintien de rémunération en cas d'accidents de service ou de maladies professionnelles. Nous demandons également que des solutions dignes de ce nom, avec des délais raisonnables, soient instaurées pour que ces agents puissent rapidement revenir à l'emploi et ne pas subir des conséquences autres que la blessure de leur accident ou de leur maladie.

Mme la Présidente, les personnels de la route attendent aujourd'hui, après ce deuxième accident mortel, des actes et des décisions fortes et claires en matière de reconnaissance et de prise en compte de leurs missions. Effectivement, notre organisation a déjà signalé en cette instance, qu'en matière de prise en charge des accidents mortels entre autres, nous n'étions pas un modèle d'exemple au regard de ce qui se fait au ministère de l'Intérieur.

Les personnels exercent leur mission actuellement avec la peur au ventre, nous serons très attentifs à vos réponses.

Mme la Présidente, lors du précédent CHSCT-Ministériel FORCE OUVRIÈRE a demandé à pouvoir exercer ses prérogatives en matière de prévention et de sécurité de la santé physique et mentale des personnels, notamment en amont de la mise en œuvre de la nouvelle organisation régionale de l'État.

Nous avons essuyé, de la part du Secrétaire Général, un refus dû à l'ignorance des textes d'une part et, d'autre part, du rapport de force instauré par FO au CTM. Aujourd'hui, la ministre de la Fonction publique avec beaucoup de retard et au mépris, là aussi, des textes existants en matière d'HSCT, ordonne aux services de fournir des études d'impacts en matière d'HSCT suite aux décisions du Premier Ministre prises cet été dans le cadre de la réforme territoriale.

Nous dénonçons d'abord le retard pris sur ce dossier en matière d'HSCT. Nous vous demandons de préciser vos instructions aux services pour la réalisation de ces études d'impact RH, qui, nous le supposons, comportent les mesures d'accompagnement RH valables dans nos ministères et que vous mettrez en œuvre pour préserver la santé physique et mentale de vos personnels.

De même, au regard du calendrier très contraint et peu réaliste pour la réalisation de ces études d'impacts, nous vous demandons à nouveau un dé-serrement du calendrier des fusions de l'ensemble des DREAL pour que les études soient de qualité et exploitables en faveur des agents, et que les agents invités à quitter leur poste dans cette période d'élaboration des micro-organigrammes... puissent bénéficier des mesures d'accompagnement de façon rétro active.

Nous fustigeons la propagande faite par le gouvernement concernant la prévention des Risques Psycho Sociaux, politique prétendument prioritaire. Nous avons encore une fois raison de dénoncer le double langage de l'administration, toujours davantage en contradiction totale avec sa soi-disant politique d'éradication des RPS à la source.

Force Ouvrière demeure opposée à cette réforme territoriale, et aux conséquences que le gouvernement entend faire subir aux services de l'État.

Les personnels de nos ministères sont plus que jamais perdus, inquiets de leur avenir et de leur poste, prêts à en découdre entre eux pour préserver leurs missions et leur lieu d'affectation, désespérés et exaspérés par l'absence d'informations claires concernant leur poste, mission et implantation définitive des sites, dégoûtés de la déconstruction des DREAL à laquelle ils assistent, ou à laquelle on leur demande de contribuer.

De plus, lorsqu'une information leur parvient, elle peut être remise en cause dès le lendemain, par un Préfet, par une mission interministérielle, par le Premier Ministre, car l'objectif réel, c'est 2018 avec son lot de suppressions d'effectifs et de réduction de la masse salariale.

Madame la Présidente, le temps presse. Les représentants FORCE OUVRIÈRE mettront tout en œuvre pour rattraper le temps perdu au sein de ce CHSCT Ministériel.

Nous vous demandons de mettre sur la table tout ce qui peut contribuer à préserver la santé physique et mentale des agents et qui intéresse le CHST-M : instruction ministérielle pour la réalisation des études d'impact, implantations immobilières des DREAL, conditions de travail actuelles dans les services (déplacements, bureaux, astreintes..), réflexions sur le télétravail et le travail en site distant !

Réponses de l'administration :

La Présidente s'est déclarée favorable à la « création » d'un groupe de travail sur le maintien de rémunération en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle, en fait la reprise des travaux interrompus... **FORCE OUVRIÈRE se félicite d'avoir obtenu le redémarrage de ce groupe de travail.**

En ce qui concerne la réforme territoriale, l'administration doit faire avec « le tempo qui nous est imposé ». Le ministère a obtenu un desserrement partiel du calendrier, les DREAL ont un « exercice » difficile à faire, elles essaient de mener le dialogue social du

mieux possible mais communiquer (sic) sur de l'incertain, du non validé, c'est parfois anxiogène... L'échéance du 1^{er} janvier 2016 est présentée comme inévitable : il faut avoir désigné les cadres supérieurs pour les délégations de signature dans la nouvelle organisation et « je vous fiche mon billet que l'organisation prévue en 2018 ne se mettra pas en place pour tout un tas de raisons ». Après la compassion, la désinvolture et l'incertitude comme ingrédients d'un bon dialogue social ?

En conclusion, la présidente ne répondra pas à nos questions qui portent sur le rôle que devra jouer le CHSCT-M dans ce projet de réorganisation des administrations régionales des ministères !

Ordre du jour :

Point n°1 : approbation du PV de la séance du 26 juin 2015

Il est approuvé à l'unanimité, l'ensemble des amendements ayant été acceptés.

Point n°2 : présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides 2015

FORCE OUVRIÈRE prend note de l'amélioration de la qualité des informations portées dans les tableaux (dates DUERP, enquêtes, plans d'action, suites données), qui permette de vérifier que les services concernés par ces événements tragiques remplissent leurs obligations réglementaires.

Au-delà de cet aspect des choses, FORCE OUVRIÈRE demande un bilan de la mise en œuvre de la circulaire sécurité dans les DIR, et souligne que la catégorie d'agents la plus impactée reste celle des personnels d'exploitation : la perte de rémunérations indemnitaires est un réel problème pour ces personnels après un accident conduisant à une invalidité partielle ou totale, et en termes de capacité à faire dans les CEI, on atteint parfois des proportions très importantes d'agents avec des restrictions médicales.

La Présidente prend note sans s'engager sur des suites !

Point n°3 : bilan 2014 du décret Hygiène et sécurité (BDHS)

Après la présentation par Céline CHARRIER JANKOV, les débats partent dans tous les sens. FORCE OUVRIÈRE intervient pour faire préciser la méthode, souligner le périmètre de certaines données recueillies qui ne permettent pas de conclure sur telle ou telle tendance, et demander si on peut encore faire un lien entre le BDHS et le programme pluriannuel d'actions du CHSCT-M.

L'administration précise que le cadre d'enquête est maintenant fixé par la DGAFP, et qu'en effet, l'établissement public VNF a été oublié.

Face aux réponses teintées de désinvolture, FORCE OUVRIÈRE rappelle que cela fait 14 ans qu'on essaie de faire en sorte que les services employeurs respectent le décret et réalisent notamment le Document unique d'exposition lié aux risques professionnels. Il est temps de passer aux sujets de fond : conditions de travail réelles, maladies professionnelles, évolution des métiers et des risques professionnelles !

Réponse : « allez, on passe au point 4 ! » laissant les représentants du personnel sans voix.

Point n°4 : Cahier des charges relatif aux 2 jours de formation des membres de CHSCT à leur rôle dans la prévention des risques psychosociaux, et projet de cahier des charges relatif à la formation des membres du CHSCT-M.

FORCE OUVRIÈRE présente quelques modifications, presque toutes retenues.

En ce qui concerne la formation de 5 jours des membres du CHSCT-M, l'administration organise 3 jours et prend en charge les 2 jours organisés par les fédérations syndicales, en vertu d'une instruction Fonction Publique en cours de finalisation.

La Présidente est favorable à une extension de la formation aux membres de direction non membres de droit des CHSCT et considère qu'il faut mettre le paquet sur la formation des employeurs aussi pour faire progresser la culture de la prévention des risques.

La médecin de prévention, Mme OVELACQ, demande que davantage de temps soit consacré à la question de l'exploitation des données dans l'élaboration du DUERP.

Point n°5 : Dossier Amiante

Le chef du bureau PSPP1 fait un point rapide sur les principales dispositions en cours :

- mise à jour de l'arrêté liste des sites et navires avec la DAM,
- fiche exposition amiante peut finalement être utilisée comme le MEDDE l'avait préparée,
- le relais de la circulaire de mai 2015 a été fait auprès des services.

Nous avons rappelé à l'administration que l'amiante est un scandale sanitaire important et que le ministère doit être à la hauteur des enjeux sur ce dossier. Le nombre de cas ne cesse d'augmenter et les DTA (diagnostics techniques amiante) successifs révèlent la présence toujours plus généralisée de l'amiante dans les environnements de travail. La question de l'annexe 6 en cours de préparation fait toujours débat, les représentants locaux n'étant pas forcément correctement consultés dans le cadre des recensements.

FORCE OUVRIÈRE demande que l'instruction sur le suivi post-professionnel soit transmis aux représentants en CHSCT-M, que le principe de bienveillance n'empêche pas que les agents doivent toujours apporter la preuve, chose de plus en plus difficile avec les restructurations de service (perte de la mémoire collective individuelle et collective) et demande qu'un bilan soit présenté en CHSCT-M sur le niveau de réalisation des fiches individuelles d'exposition aux risques professionnels.

En conclusion : la Présidente promet une réunion de présentation de la liste annexe avec la DAM (direction des affaires maritimes).

Point n°6 : synthèse des inspections santé et sécurité au travail menées par les ISST en 2014

S'il est constaté une progression de la culture de la prévention et une préoccupation des employeurs pour la santé de leurs agents, le chemin à parcourir pour que cela se traduise dans les faits est encore long : politique HSCT non définie, plan d'actions RPS non établis, manque d'examen des situations réelles de travail (DUERP focalisés sur les risques), membres de CHSCT pas systématiquement formés alors que c'est une obligation, absence de rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du service...

FORCE OUVRIÈRE s'interroge sur le suivi et la mise en œuvre des préconisations faites à l'issue de ces inspections SST, et demande si la formation de 15 jours des assistants et conseillers prévention prévoit bien une partie consacrée à l'analyse des situations de travail.

L'administration se renseignera sur le dernier point, et répond pour le 1^{er} point qu'il appartient aux représentants en CHSCT de faire un suivi en comité HSCT de la réalité des suites données aux préconisations.

Prochaine date de réunion du CHSCT-M : 15 décembre 2015